

Désengorgement des voies publiques

POUR LA COHÉSION SOCIALE, LE GOUVERNEMENT PRIVILÉGE LA PÉDAGOGIE

Page 4

■ Pourquoi adhérer à l'opération de désengorgement

Togo-Banque mondiale Page 4

SANDRA JOHNSON ÉCHANGE AVEC CORALIE GEVERS



N° 801 du 22 février 2023 Prix 250 F cfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité

FoPAT région centrale

SOKODÉ ACCUEILLE LES TRAVAUX À PARTIR DE DEMAIN

Page 3

Politique togolaise

7 MEMBRES DU PARTI DÉFINITIVEMENT EXCLUS

■ Ouro-Akpo Page 6
Tchagnao suspendu

L'ANC SUR LES TRACES DE L'UFC

TRADEExpress
Virement instantané

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

www.boatogo.com

Coopération

LE TOGO ET LES NATIONS UNIES SIGNENT UN CADRE DE COOPÉRATION POUR LA PÉRIODE 2023-2026

Une cérémonie de signature d'un nouveau cadre de coopération entre le Togo et les Nations-Unies a eu lieu le 14 février 2023 à Lomé. Il s'agit du Cadre de Coopération des Nations -Unies pour le Développement Durable(CCDD 2023-2026).



C'est le 10 mai 2021, au cours d'une réunion du comité de pilotage conjoint, que le Système des Nations unies et le Gouvernement togolais ont décidé d'élaborer un nouveau cadre de coopération pour la période de 2023-2026 ; un cadre aligné sur la Feuille de route gouvernementale 2020-2025.

Tout en rappelant le contexte dans lequel intervient la signature de ce nouveau cadre de coopération, contexte de la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale TOGO 2025 et aussi au moment où le pays est la cible d'attaques terroristes dans sa partie septentrionale, Ablamba Johnson, a exhorté l'ensemble des acteurs de développement à prendre les dispositions nécessaires pour une exécution efficace et efficiente des actions contenues dans le nouveau cadre de coopé-

Pour madame le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la république, Ablamba Johnson, ce nouveau cadre de coopération pour la période de 2023 à 2026, est en parfaite cohérence avec les objectifs de la Feuille de route du gouvernement togolais. « Ce qui est notamment attendu du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable, introduit par la résolution 72/279 de l'Assemblée Générale en 2018 comme le principal instrument dédié à la planification et la mise en œuvre des activités de développement des Nations Unies, c'est (i) d'abord d'être axé sur les besoins du pays, (ii) ensuite d'être basé sur des partenariats ouverts, intégrés et transformationnels (iii) et enfin d'être porteur de changement », a-t-elle indiqué. Ce nouveau cadre de coopération, à en croire Ablamba Johnson, contribuera à la réalisation des ambitions de la Feuille de route Gouvernementale 2020-2025 à travers, la promotion d'une croissance plus inclusive génératrice d'emplois décents et renforçant la résilience dans un environnement durable, l'accompagnement pour relever du niveau de développement du

capital humain, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité et l'inclusion sociale, et enfin la consolidation de la cohésion sociale par la promotion d'une gouvernance plus inclusive, efficace et redevable. « Le Gouvernement se réjouit du choix de ces trois priorités qui doivent induire des changements catalytiques au bénéfice des populations, surtout les plus vulnérables, pour ne laisser personne de côté,



conformément à la volonté du Chef de l'État, et ceci à travers des interventions ciblées et coordonnées », laisse entendre madame le ministre qui a exprimé au nom du Président de la République sa profonde gratitude aux agences du Système des Nations Unies, pour la qualité de la coopération qu'elles entretiennent avec le Togo, et qui ne cesse de se renforcer en faveur du bien-être des populations togolaises.

ration avec une approche participative et inclusive. Rappelons que l'enveloppe budgétaire pour la mise en œuvre de ce Cadre de coopération est de 247 millions de dollars. Pour madame le ministre, secrétaire général de la présidence de la république, il faut envisager la mise en place d'un fonds fiduciaire multipartenaire (« basket fund ») en vue de l'atteinte des résultats escomptés.

LM

Dossier

RÔLE DE LA SP-EAU AU TOGO

La Société de Patrimoine Eau et Assainissement (SP-EAU) va tout mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs de la Feuille de route gouvernementale 2025 en matière de l'accès à l'eau potable. Ludovic Koubonou note que les actions sont en cours afin que l'accès au réseau public et la pression de service surtout à Lomé s'améliorent.

La SP-EAU est l'un des résultats de la réforme du secteur de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques engagée en 1996 par l'état. La réforme avait été opérée suite au déficit et à la précarité financière chronique qui sévissaient dans le secteur.

L'objectif était de créer un cadre de gestion autonome, financièrement viable, capable d'assurer à coût abordable l'accès à l'eau potable d'un plus grand nombre de populations togolaises.

« La réforme a mis en place un nouveau schéma institutionnel, avec un Concessionnaire, la SP-EAU et un Exploitant, la TdE qui désormais devront assurer le service public d'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques performant », a déclaré Ludovic Koubonou, le Directeur général de la SP-Eau dans l'émission Audi-Actu sur Radio Victoire.

Missions de la SP-Eau

Selon M. Koubonou, la différence entre la SP-EAU et la TdE se trouve dans les missions. Mieux, la SP-EAU (Concessionnaire) réalise les infrastructures (forages stations de traitements, réseaux etc.) et les donne en exploitation à la TdE (Fermier). Les deux sociétés ont pour zone d'intervention les milieux urbain et semi-urbain.

« En qualité de société concessionnaire du patrimoine de l'Etat, la SP-EAU recherche les financements, gère les investissements, assure la maîtrise d'ouvrage des projets d'infrastructures et contrôle les délégataires et porte le service de la dette dans le domaine de l'eau et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques en milieu urbain et semi urbain. Quant à la TdE, elle est en charge de l'exploitation et de la maintenance des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées domestiques en milieu urbain et semi urbain », a précisé le Directeur général de la SP-Eau.

Se prononçant sur la longue durée de réalisation des projets d'eau potable, Ludovic Koubonou explique que l'exécution proprement dit ne démarre pas le jour de la signature de la convention de financement.

« Souvent beaucoup de formalités administratives restent encore à finaliser (les signatures complémentaires, la levée des conditions suspensives.), d'une part, les délais des processus de recrutement des bureaux d'études et des entreprises des travaux, la faiblesse technique des entreprises lors de la réali-

sation des travaux d'autre part », a-t-il expliqué.

La SP-Eau a déjà assuré plusieurs réalisations durant la période de 2013 à 2022. On retient notamment le Projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable dans la ville de Lomé – phase 1 et 2, le Projet d'alimentation en eau potable des centres semi-urbains du Togo, le Programme national de Développement Eau /AFD, le Projet d'Eau et d'Assainissement au Togo – phase 1 et 2. D'autres projets sont en cours de réalisation. Il s'agit du Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Kara et ses environs, du Projet d'alimentation en eau potable des centres semi-urbains du Togo, le Programme national de développement eau /AFD.

Améliorer l'accès à l'eau potable

Par rapport aux objectifs fixés dans la feuille de route gouvernementale 2025, on note qu'un retard considérable est accusé. Mais Ludovic Koubonou que les objectifs seront atteints au regard des résultats de la table ronde avec les bailleurs les 1er et 2 décembre 2022 ou des engagements des PTF à hauteur d'environ 395 millions USD ont



été pris.

La SP-Eau rencontre des difficultés financières dans sa mission.

En effet, « le secteur se finance sur la vente d'eau et les tarifs actuels remontent à 2002 donc largement dépassés », selon le responsable de cette société. Toutefois, les services techniques de la société travaillent pour améliorer l'accès au réseau public d'eau potable et la pression de service surtout à Lomé.

Pour ce faire, M. Koubonou annonce que des requêtes de financements seront adressées aux Partenaires techniques et financiers ordinaires. Il est prévu également de contracter avec des partenaires privés un partenariat public et privé (PPP) pour la réalisation des travaux relatifs à l'amélioration de la production d'eau (champ captant, barrage sur le Zio, prise sur Mono et le dessalement).

Avec togobreakingnews.info

FoPAT région centrale

SOKODÉ ACCUEILLE LES TRAVAUX À PARTIR DE DEMAIN

En 2022 la production agricole de la région s'élève à 1025 132 tonnes contre 999 720 tonnes en 2021

Les producteurs agricoles de la région centrale se retrouvent à compter de demain jeudi 23 février 2023 à Sokodé, chef-lieu de la région, pour l'ouverture du Forum des Producteurs Agricoles du Togo (FoPAT). En présence des experts du secteur agricoles, des responsables et techniciens du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural, ces producteurs vont échanger du 23 au 25 février 2023, sur le devenir de la production agricole dans la région. Comme cela a été le cas pour ceux des régions des Savanes, de la Maritime et des Plateaux, les producteurs de la région centrale vont échanger autour d'un thème spécifique retenu à cet effet.

« Amélioration de la productivité et des rendements agricoles »,

c'est le thème général autour duquel vont se dérouler les débats durant cette rencontre de 3 jours.

En effet, dans un contexte de menaces à la sécurité alimentaire, où toutes les nations sont exposées au risque de crise alimentaire, lié à la crise sanitaire (COVID 19), à la question sécuritaire (sous-région, conflit russo-ukrainien) et au climatique (effets du changement climatique), les dirigeants se doivent de changer de paradigme en matière de protection des populations. Ainsi, il s'agit pour le gouvernement togolais, à travers ces rencontres, d'assurer la sécurité alimentaire et dégager des excédents pour alimenter les unités de transformation.

La rencontre de Sokodé tout comme les 3 autres, va faire l'état des lieux sur les aménagements agricoles. En 2022 plusieurs actions sont menées dans la région en vue de faciliter l'accès à la terre et aux autres facteurs de production aux couches vulnérables, notamment les jeunes et les femmes. Ainsi, 18 ZAAP dans 18 cantons sur les 61 que compte la ré-

gion pour 2144 producteurs installés, soit 13 ZAAP, ont été aménagés et mis en valeurs et 5 nouvelles en cours d'aménagement. 525 sites de bas-fonds d'une superficie de 7697,51 ha sont recensés et 2459 ha (31,94%) mis en exploitation pour la

à Sotouboua.

S'agissant du renforcement de la maîtrise de l'eau à des fins de production agricole qui est l'un des points qui seront débattus et dont l'objectif est de promouvoir une agriculture irriguée résiliente face aux enjeux du

cher les producteurs des services de mécanisation (desouchage, labour, semi, récolte ..).

Plusieurs autres efforts ont été faits sur l'accès au financement, sur le développement de la production animale, dans le domaine de

pilote a Tomégbé dans le cadre du schéma directeur de l'agriculture irriguée, l'aménagement de retenues d'eau à des fins de production agricole et d'élevage. Dans le cadre de la mécanisation, il est envisagé la mise en place d'un centre ré-



riziculture. Ce qui a impacté sur l'amélioration des revenus des producteurs de 32 000 FCFA sur les ZAAP par rapport aux producteurs hors ZAAP.

La rencontre de sokodé se penchera aussi sur les efforts du gouvernement afin de faciliter l'accès aux intrants (semences, engrais), surtout, comment faire pour améliorer cette facilitation. Déjà en 2022 7508,8 tonnes dont 4732 de NPK et 2776,8 d'urée ont été mobilisés pour cette région, soit 10,18% du stock national. Le prix de cession des engrais revu à 18 000 FCFA contre un prix de revient de 32000 FCFA le sac de 50 kg, soit une subvention de 14 000 FCFA par sac de la part du gouvernement; un accès plus aisé aux semences grâce au réseau des semenciers, au laboratoire d'analyse des semences et la Ferme Semencière de Sotouboua (FSS). On note également pour la région, la construction d'un laboratoire d'analyse de semences

changement climatique et de l'amélioration de la productivité, la région centrale a bénéficié du déploiement de 153 kits d'irrigation à base du système de pompage solaire auprès des producteurs à prix subventionné; une étude de faisabilité technico-économique d'impact environnemental et social d'un système de maîtrise d'eau sur les trois ZAAP de Mô, et une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un site pilote à Tomégbé (Pagala village) dans le cadre du schéma directeur de l'agriculture irriguée (SDAI).

L'autre aspect non moins important sur lequel se pencheront les acteurs présents à sokodé, c'est la promotion durable de la mécanisation agricole en soutien à l'amélioration de la productivité agricole. Il s'agit de faciliter l'accès des producteurs aux services de mécanisation agricole. Sur cet aspect, il y a la création en cours d'un centre régional de mécanisation agricole pour rappor-

l'appui-conseil, en matière du développement des infrastructures de soutien à la production, et sur la cartographie et la consolidation des terres.

Tous ces efforts ont contribué à augmenter la production agricole de 999 720 tonnes en 2021 à 1025 132 tonnes en 2022 dont 246 065 tonnes de céréales, 656 972 tonnes de tubercules et plantes à racines et 122 094 tonnes de légumineuses et oléagineux.

Sur la base de ces résultats encourageants, le gouvernement entend poursuivre l'aménagement des ZAAP dans le cadre de l'initiative présidentielle « un canton, une ZAAP ».

Dans le cadre de l'irrigation, selon les informations de sources proches du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du développement rural, il y aura la mise en place de systèmes d'irrigation sur tous les sites ZAAP aménagés pour le développement de maraîchage; l'aménagement d'un site

gional de mécanisation (CRMA), l'aménagement des bas-fonds pour la production de riz, la poursuite de la réhabilitation des pistes rurales; le renforcement des capacités de stockage des céréales dans la région, puis la mise en œuvre de nouveaux projets structurants tels que le projet régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) avec le FIDA, le programme de renforcement de la résilience de la sécurité alimentaire (PRSA) avec la BM. Voilà entre autres perspectives pour le secteur dans la région.

Le FoPAT est une initiative du chef de l'Etat Faure Gnassingbé et mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, et du développement Rural. Il concerne tous les producteurs agricoles des 5 régions du pays. C'est la région de la Kara qui va boucler ces rencontres pour cette année 20223.

Tchaboré

Désengorgement des voies publiques

POUR LA COHÉSION SOCIALE, LE GOUVERNEMENT PRIVILÉGE LA PÉDAGOGIE

■ Pourquoi adhérer à l'opération de désengorgement

Les opérations de désengorgement des voies publiques du Grand Lomé initiées par le gouvernement en décembre dernier ont effectivement démarré le 15 février 2023 dans de bonnes conditions. Elles ont été précédées par des séances de sensibilisation dans chaque commune.



Les maires, les préfets et l'agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (ANASAP) en charge de cette opération dans leur circonscription respective ont privilégié la voie de la pédagogie tout en ayant à cœur la cohésion sociale. Une démarche appréciée par le

dernier conseil des ministres qui a salué les actions déjà menées dans ce sens, notamment les campagnes de sensibilisations des acteurs concernés pour la réalisation progressive de cette opération. Le déroulement paisible de ces actions dénote donc, l'adhésion des collectivités territoriales et

biens d'autres acteurs aux politiques d'aménagement du territoire et des réformes du secteur du transport routier. Dans sa première phase, ce projet concerne essentiellement les commerces notamment les boutiques, kiosques, étalages et les panneaux publicitaires installés sur les trot-

toirs, les emprises des rues et des principales artères. Cette première phase des opérations de désengorgement prendra fin demain 23 février et la seconde qui concerne les voies publiques secondaires de la ville de Lomé et de ses environs pourra prendre effet. Ces différentes actions s'inscrivent dans la politique d'aménagement du territoire et d'urbanisation, mais aussi des réformes du secteur du transport routier.

Quelles sont les interdictions dans l'emprise ?

- L'étalage commercial (bouteilles de gaz, pneus, carburant frelaté, matelas...)
- La construction de baraques servant de point de vente ou d'atelier
- L'installation de container (caféteria, transfert d'argent...)
- Le stationnement anarchique de véhicule
- L'abandon des épaves de véhicule sur les trottoirs
- L'entreposage de gravas, gravier, sable et autres matériaux de construction sur les trottoirs
- Le placement de publicité sur l'emprise, les feux tricolores ou autres supports de signalisation
- Les ordures (sachets plastiques...)
- Fourniture de services aux établissements installés dans l'emprise des voies...

Quels sont les conséquences des encombrements sur les voies publiques ?

En effet, l'emprise est la bande de terrain appartenant à l'Etat où sont logés tous les éléments qui constituent l'infrastructure des routes et ponts. Elle peut également abriter des ouvrages et des installations complémentaires telles que les lignes électriques et téléphoniques, la fibre optique, les gaines et câblages de nature et

d'importance économique et sociale diverses.

L'emprise des voies publiques désigne la superficie occupée par les routes, les trottoirs, les parkings, les jardins publics, les espaces verts, les réseaux de transport public, les espaces de stationnement, etc. en bordure de ces voies. Elle est généralement définie par la limite extérieure de ces éléments, et peut inclure des zones privées telles que les devantures de magasins, les jardins de particuliers, etc. Elle est soumise à des règles d'occupation et d'utilisation strictes, qui visent à garantir la sécurité et la fluidité de la circulation, ainsi qu'à préserver les intérêts publics.

Au Togo, cet espace public est administré par l'Etat dans un contexte de décentralisation par le truchement des collectivités territoriales, notamment les communes.

Lorsqu'une emprise est encombrée, il y a sûrement une augmentation des risques d'accident de la circulation, la difficulté pour les services de secours à rallier les points d'intervention (incendies, braquages...), les retards dans la réalisation des travaux publics et les dépassements de coûts sont dans plusieurs cas liés à la libération préalable de l'emprise, la déstructuration de la ville (marchés anarchiques), la difficile circulation aux heures de pointe (embouteillages).

Plusieurs autres conséquences interviennent, lorsqu'il y a encombrement de la voie publique. Il s'agit, d'un dysfonctionnement des caniveaux qui se retrouvent bouchés, ce qui occasionne des inondations.

Pour éviter tous ces désagréments cités plus haut, il est important que les citoyens adhèrent à l'initiative du gouvernement, car, il va de notre intérêt t de celui de notre pays.

La Rédaction

Togo-Banque mondiale

SANDRA JOHNSON ÉCHANGE AVEC CORALIE GEVERS

La Ministre, Secrétaire générale de la Présidence de la République, Madame Sandra Ablamba Johnson, Gouverneur de la Banque mondiale a échangé hier 20 février 2023 à Lomé, avec Madame Coralie Gevers, Directrice des opérations de la Région Afrique de l'ouest et centrale.

Les entretiens ont porté sur les priorités pour le renforcement du partenariat entre la République Togolaise et le Groupe de la Banque mondiale.

La Ministre, Sandra Jonson et son hôte ont eu en outre des

discussions sur la mission de préparation d'appuis budgétaires, visant à renforcer le développement durable et la résilience au Togo.

Les défis actuels de développement du Togo ainsi que les principaux axes inscrits dans le nouveau Cadre de partenariat pays 2023-2027 étaient également au cœur des échanges.

L'appui budgétaire de la Banque mondiale repose sur trois piliers alignés sur les axes stratégiques de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

Il s'agit de favoriser un développement durable et inclusif,



renforcer le capital humain et la résilience aux chocs et de créer l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires provenant des ressources de l'Etat et des entreprises publiques.

Le montant global de l'appui budgétaire des opérations pour 2023 et 2024 s'élève à

200 millions de dollars US soit plus de 120 milliards de FCFA. Cette opération couvre les secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, l'inclusion financière, l'éducation, la protection sociale et le genre. Pour rappel, le portefeuille de la Banque mondiale au Togo comporte dix-huit projets dont

neuf projets nationaux d'un montant de 420,10 millions de dollars soit plus de 252 milliards de FCFA et de neuf projets régionaux d'un montant de 535,53 millions de dollars, soit environ 322 milliards de FCFA.

Avec

www.presidence.gouv.tg

L'OTR À PARTIR DE CE VENDREDI UNE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LIRE LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conformément à ses attributions, l'Office Togolais des Recettes (OTR) organise une série de vente aux enchères publiques à partir du vendredi 24 février 2023.

Articles confisqués ou abandonnés au profit du trésor public seront tous mis en vente du 24 au 28 février prochains à 09h 30 au Port Autonome de Lomé, renseigne l'institution dans un récent avis de vente aux enchères publiques par autorité de justice.

Le communiqué portant signature du Commissaire Général par intérim de l'office, Philippe Kokou Tchodie, informe qu'en exécution des ordonnances N°344, 345, 346 & 347/2023 du 31 Janvier 2023, l'exposition et vente sera faite selon le programme ci-dessous :

Vendredi 24 février

- Avis 002 (04 conteneurs vides) ;
 - Avis 003 (Un lot de marchandises diverses) ;
- Lundi 27 février
- Avis 005 (27 véhicules à usage de diverses marques) ;
- Mardi 28 février
- Avis 005 (Un lot de marchandises diverses).

Conditions de participation

Pour tout renseignement concernant les Avis N°002 et 003, les intéressés sont priés de s'adresser à l'Etude de Me Modeste K. Gnansime, Commissaire-Priseur, angle rue sud du Commissariat du 2ème arrondissement sis à FO REVER, angle rue LANDJO rue des GEMEAUX, Tél : (00228) 99 40 82 30 / 90 10 61 20, Lomé-TOGO.

Pour tout renseignement concernant les Avis N°004 et 005, les intéressés sont priés de s'adresser à l'Etude de Me Awesso Manah Edmond, Commissaire-Priseur, sis au 41, Rue 82 Koussatine, TKF côté Ouest ECONOF et station SOMAYAF, Tokoin Nukafou, Cel : (00228) 90 03 97 77/ 99 55 98 17, Lomé-TOGO.

OTR
Vente aux enchères publiques

5 conteneurs vides

24 février à 9H 30
Port Autonome de Lomé

La participation à la vente est subordonnée au paiement d'une somme de cinq mille (5.000) francs CFA non remboursable à la Division des Opérations Douanières Lomé-Paris I.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à l'Etude de Me Modeste K. GNANSIME Commissaire-Priseur, Tel : 99 40 82 30 / 90 10 61 20, Lomé-TOGO.

OTR
FEDERER POUR BATH

PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 20 AU 27 FEV. 2023

- *Pharmacie ETOILES***
22 21 88 47
10 Av. Nouvelle Marche
Pharmacie RAOUDHA
91 61 33 32
Située au 4495 Boulevard du Zio Hédzranawoé, derrière TOGO 2000
Pharmacie VERTE
22 25 03 26
Face Ecole du Parti Klikamé
Pharmacie LA BARAKA
90 17 49 28 / 70 41 44 13
Agoè Logopé, non loin de l'Ecole La Bruyère à proximité du Camp GP
Pharmacie VITAS
22 25 63 43
Située à Agoè Assiyéyé du côté Ouest
Pharmacie CAMPUS
22 21 56 32
Adewi
Pharmacie EMMANUEL
22 21 30 98
Face MIVIP Av. Duisburg Kodjoviakopé
Pharmacie EXCELLENCE
22 51 77 87
Agoe Demakpoe Voie CEDEAO
Pharmacie SANGUERA
70 42 80 80
Entre EPP et Lycée Sanguera
Pharmacie ECLAIR
96 80 09 06
Bè Ahligo, près du Marché
Pharmacie AMITIE
70 25 02 57
72 Av. des Hydrocarbures (SOTED)
Pharmacie CITE
99 08 15 35
Bd. du 30 Août
Pharmacie BESDA
70 42 68 25
Adidogomé-Aménopé, route de Kpalimé
Pharmacie CONSEIL
93 10 92 92
Carrefour du CEG Sagbado Logoté
Pharmacie EPIPHANIA
70 40 10 52
Rue de La Pampa, carrefour Agbemadon, Adidogomé
Pharmacie Du POINT E
90 37 45 96
506, rue 129 Aflao Gakli (Kiniti Gomè), à Djidjolé dans le von de la Pharmacie
- Djidjolé
- *Pharmacie DELALI***
93 64 53 72
En face de l'hôpital de Cacaveli à 100m entre la Cour d'Appel et le marché de Cacaveli
- *Pharmacie NATION***
96 80 09 47
Face ancien marché Totsi
- *Pharmacie LAUS DEO***
93 00 65 75
Route de Léo 2000, face Clinique Besthesda - quartier Adidoadin
Pharmacie VITA FLORE
70 40 22 86
Agoè Vakpossito à 100m de la station Shell Agoè Vakpossito
- *Pharmacie MAÏNA***
70 43 65 34
Avédji à 500m du carrefour Y sur la voie expresse non loin du Centre Médico-Chirurgical Source de Vie
Pharmacie NABINE
93 36 26 26
Sise à Agoè Anomé dit Plateau (Route du Bar Plateau)
Pharmacie M'BA
70 27 81 81
Agoè-Légbassito, route de Mission Tové, 300m après le marché de Légbassito
Pharmacie ADONAI
22 50 04 05
Face Hôtel la Plantation à Agoènyivé
Pharmacie TAKOE
70 45 62 17
Avant la station CAP ESSO de Zongo (côté opposé)
Pharmacie ZONGO
70 49 96 55
Togblékopé carrefour Hermann entre Orabank et la station Sanol Togblékopé
Pharmacie AMEN
90 86 55 88
Marché Adétikopé, près de l'Eglise Catholique Christ-Roi
Pharmacie La FLAMME D'AMOUR
70 45 70 14
Sise à Agodéké, route d'Aného
Pharmacie 3e ARRONDISSEMENT
96 32 97 71
Bd, du 13 Janvier, près de
- l'immeuble FIATA
Pharmacie MAIRIE
22 21 26 39
Face Mairie
Pharmacie SATIS
70 44 85 17
Près du CEG Koshigan, Agoè - Logopé, Rue de 50m
Pharmacie AMESSIAME-BE
96 32 97 60
Marché de Bè
Pharmacie SOURCE DE VIE
90 88 25 82
Face Collège Protestant
Pharmacie N.D. de la TRINITE
93 69 22 34
Sise au 20 Bd. de la Paix à Super Taco
Pharmacie FOREVER
91 00 29 17
Tokoin Forever, face Garage Central Administratif
- *Pharmacie de la PAIX***
96 80 09 49
Résidence du Bénin
Pharmacie FIDELIA
96 80 09 18
Bè-Kpota, route d'Attigou, près de l'Hôtel LE REFERENTIEL
Pharmacie SARAH
70 42 69 02
Près du centre de santé d'Adakpamé
Pharmacie ADOUNI
90 33 04 19
Vakpossito-Logogomé, près du carrefour AISED
- *Pharmacie BAGUIDA***
70 42 47 77
Face CMS de Baguida
Pharmacie SANTA MADONNA
70 01 03 03
Kégué, face maison Kader Coubadja et église catholique Ste Thérèse
- *Pharmacie BIEN ÊTRE***
70 54 29 07
100, Bd du Haho, Hédzranawoé, à côté de la station d'essence Total
Pharmacie NELLY'S
Route Segbe Sanguéra Château D'eau
PHARMACIE IRIS
90 88 77 20
Amadahomé, Immeuble Havon, Non Loin De La Station De Service Cap, Rue 50m à Coté De Casses Auto (LOMÉ)

OTR
Encore plus proche de VOUS !!!

UNE NOUVELLE DIVISION DU CADASTRE À TSEVIE-DAVIE NON LOIN DU PÉAGE

pour les dossiers des préfectures de Zio, de l'Avé, de Yoto, de Vo et du Bas-Mono

TSEVIE-DAVIE non loin du péage
92 69 30 47
79 70 51 10

OFFICE TOGOLAIS DES REDEVANCES
DANAL OTR
FEDERER POUR BATH

Pour vos annonces et publicités, contactez-nous au 90 26 15 54

Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

Le Messenger, Votre journal préféré dans les kiosques tous les mercredis

Alliance Nationale pour le changement

7 MEMBRES DÉFINITIVEMENT EXCLUS

■ Ouro-Akpo Tchagnao suspendu

L'information est donnée par notre confrère de l'agence de presse afreepress.tg. « L'ancien député, Ouro-Akpo Tchagnao est suspendu de son parti, l'Alliance nationale pour le changement (ANC) », écrit le confrère qui fait référence à un communiqué rendu public, dimanche 19 février 2023 par le G9 (un courant politique au sein de l'ANC section diaspora). Par ailleurs, un communiqué du parti indique que 7 membres de l'ANC section Europ-Asie sont définitivement exclus. Une situation qui augure des lendemains incertains pour le parti qui pourrait suivre les pas de l'UFC.

« C'est avec consternation que le G9 vient d'apprendre la suspension du camarade Ouro-Akpo Tchagnao de toutes les instances

nière douteuse auprès d'individus sans foi ni loi, et complètement sorties de leur contexte », souligne le communiqué en

actée par le bureau national du parti que préside Jean-Pierre Fabre.

Mais à en croire le site icilome.com « l'intéressé même n'a pas donné une réponse précise ».

M. Ouro Akpo Tchagnao aurait fait savoir au confrère du site icilome.com qu'il n'a pas connaissance des raisons réelles ayant motivé sa suspension.

« A ce jour je n'ai pas reçu de notification de ma suspension qui avait été décidée au comité politique de mercredi dernier et qui devrait être entérinée hier (lundi) par le Bureau National. Cependant, depuis hier (lundi), j'ai constaté que j'ai été retiré de toutes les plates-formes des instances de décision du parti », laisse entendre Ouro Akpo si l'on en croit icilome.com.

Le confrère précise que selon les indiscretions, si Ouro-Akpo Tchagnao a été suspendu du parti, c'est à cause de son accointance avec les confrères journalistes Camus Ali et Sylvestre Bénis considérés comme des « ennemis de Jean-Pierre Fabre et de l'ANC ».

Depuis quelques temps, les tribunes de M. Ouro Akpo Tchagnao sont son relayées par certains journaux. Ce qui visi-



Jean-Pierre Fabre, président national de l'ANC

blement n'agrée pas les autres responsables de l'anc qui soupçonne Ouro Akpo de trahison

En tout cas, les jours à venir nous édifieront plus. Mais tout compte fait, le 2ème Secrétaire Général-Adjoint de l'anc Ouro-Akpo Tchagnao ne serait plus en odeur de sainteté au sein du parti tout comme les 7 membres qui sont définitivement exclus.

En effet, dans un communiqué rendu public le 20 février et signé de Jean-Pierre Fabre, le parti a définitivement exclu 7 membres de la fédération internationale Europe-Asie avec « effet immédiat ».

Le communiqué indique que « pour commission d'action et actes délibérés, répétés et avérés tendant au non-respect des principes politiques du parti, à la trahison politique, à la divulgation d'informations mensongères et diffamatoires sur le parti, à la mise en péril de la vie du parti,

au non-respect des consignes et directives du parti, à la récurrence à répétition de fautes disciplinaires ordinaires destinés à miner la lutte de libération du peuple togolais, à semer la division et le désordre au sein de l'ANC, à saper le moral des militants et à détruire le parti, en intelligence flagrante avec des forces et des acteurs extérieurs notoirement hostiles à l'ANC, les membres de la fédération internationale ANC Europe-Asie ... sont définitivement exclus de l'ANC avec effet immédiat ».

Eu égard à ce qui précède, il n'est pas exclu que dans les jours à venir, les membres exclus et bien d'autres choisissent de créer leur parti politique. Et dans ce cas, c'est Gilchrist Olympio qui s'enmoquerait. Comme quoi, un vieillard assis voit plus loin qu'un jeune qui est debout.

LM



Ouro-Akpo Tchagnao, 2ème Secrétaire Général-Adjoint de l'anc

dirigeantes de l'ANC-Togo. Nous sommes d'autant plus choqués que cette suspension d'un des plus illustres militants de notre parti ne serait basée que sur des informations recueillies de ma-

question.

Le confrère qui dit avoir contacté le chargé de communication de l'ANC, Pédro Amouzou précise que selon ce dernier, la décision n'est pas encore

LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU DISCUTÉE À ABIDJAN

La grande salle de l'hôtel Ivoire d'Abidjan en Côte d'Ivoire, sert de cadre depuis lundi dernier aux travaux du 21e congrès de l'Association de l'eau, couplé de la 7e Conférence internationale sur la gestion des boues de vidange.

C'est le Premier ministre de la Côte d'Ivoire, Patrick Archi qui a ouvert les travaux. M. Atchi dans son intervention a réitéré l'engagement de son pays, à œuvrer, de concert avec les autres nations africaines, à l'atteinte de l'objectif 6, des ODD qui est celui de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

«Durant les deux prochaines décennies, l'Afrique devra intensifier son combat pour l'eau potable et pour l'assainissement, ce 6ème ODD des Nations-Unies, parce qu'il en va de la pérennité de son développement. Et nous savons que de telles assemblées, que de tels rassemblements d'expertises, permettront

de faire avancer ce combat, avec clarté, cohérence et innovation», a-t-il laissé entendre.

Pour lui, la bataille de l'accès à l'eau et à l'assainissement, est une « une bataille plus que jamais d'actualité ». Il a lancé un appel solennel aux participants à s'arrêter ensemble un moment sur la réalité des chiffres et les enjeux qu'ils révèlent.

Entre 2000 et 2020, la population de l'Afrique est passée de 800 millions à 1,3 milliard de personnes. Au cours de cette période, 500 millions de personnes ont eu accès à l'eau potable et 290 millions à des services d'assainissement. Dans le même temps, près de 420 millions d'Africains manquent encore d'un service d'eau potable de base aujourd'hui, soit 1 habitant



sur 3 et 780 millions de services d'assainissement, soit plus d'1 sur 2. Ce qui provoque aussi, en Afrique subsaharienne, la mort de 500 enfants de moins de 5 ans, a-t-il laissé entendre.

Face à ces contraintes connues, amplifiées possiblement par d'autres crises comme celles que nous traversons aujourd'hui avec les suites de la pandémie et

les conséquences de la Guerre en Ukraine, a-t-il poursuivi, l'Afrique a l'obligation de gagner la bataille de l'eau et de l'assainissement. Ceci, a-t-il indiqué, nécessitera au moins une multiplication par 12 des taux de progrès actuels en matière d'eau potable et par 20 pour l'assainissement.

Voilà le défi des trois prochaines

décennies en Afrique, a prévenu le Premier ministre Patrick Archi dans son discours d'ouverture.

Une délégation togolaise du ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise prend part à cette rencontre.

LM&www.afreepress.tg

L'OTR PARTAGE LA LOI DE FINANCES, EXERCICE 2023 AVEC LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ET LANCE LE GUDEF

L'office togolais des recettes (OTR) a échangé avec ses partenaires du secteur privé pour partager sur les principes de la loi de finances, exercice 2023.

La rencontre qui s'est tenue à Lomé en présence du Commissaire général de l'OTR, Philippe Kokou Tchodji vise à présenter aux opérateurs économiques les mesures fiscales et douanières, notamment les innovations de la loi de finances 2023, ainsi que la plateforme digitalisée du guichet unique pour le dépôt des états financiers. En 2023, 04 grandes mesures ont été prises notamment, le renforcement de l'équité et de la justice sociale, la priorisation des mesures fiscales à caractère social, l'amélioration de la relation de confiance entre l'administration fiscale et le contribuable et la reformulation et réajustement de dispositions d'exonération du Code des Impôts.

« De façon pratique, il s'agit d'une revue du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de sorte à alléger la charge fiscale des salariés, la reconduction du régime déroga-

toire des entreprises en difficultés par rapport aux exigences du droit OHADA afin de permettre leur restructuration, l'extension de l'exonération des droits de douanes et de la TVA sur l'importation des matériels destinés aux entreprises des BTP (engins lourds) et aux exploitants agricoles. A l'endroit des revendeuses de tissus ayant une faible marge sur leur commerce, un abattement de 60% de la patente leur est offerte pour résister à la concurrence », a indiqué Kambatibe Konlani, directeur de la législation fiscale et du contentieux. Quant à l'amélioration des relations entre l'administration fiscale et le contribuable, la loi de finances a opéré des réajustements techniques, en prenant en compte les observations du secteur privé en lien avec les dispositions du Code Général des Impôts (CGI). La suspension de la perception de la taxe sur les véhicules à moteur (TVM) et l'exonération des cantines universitaires et d'entreprises de la TVA, sont autant de mesures nouvelles spécifiques introduites dans la loi budgétaire 2023.

Quant au Guichet Unique Digitalisé pour le dépôt des États Fi-



nanciers (GUDEF), c'est une institution mise en place pour recevoir, de manière centralisée, des états financiers au niveau du Togo, lesquels états financiers sont destinés à plusieurs institutions désignées, pour réceptionner copie de ces états, chaque année. Il a pour mission de collecter les états financiers, de vérifier leur conformité, de les partager avec les structures partenaires et de produire un rapport à la commission de l'UE-

MOA.

Le GUDEF a pour objectifs de lutter contre la pluralité des états financiers, de garantir la comptabilité des informations financières, d'améliorer la lecture et la qualité de l'information financière. Cette plateforme permet, non seulement de gagner en temps, mais aussi de pouvoir opérer, en toute liberté, pour soumettre ses états en étant à distance. Elle a aussi l'avantage de diminuer les coûts liés à l'im-

pression, au transport, au stockage et aux longues attentes. Sont concernés, tout contribuable soumis à la production des états financiers et des entités habilitées à pouvoir viser ces états avant leur dépôt auprès de l'administration fiscale qui les centralise et les redistribue aux différents partenaires que la BCEAO, l'INSEED, le tribunal du commerce et l'OTR.

Le Messenger & www.horizon-news.net

AU TOGO, LES MÉDIAS SANS EXISTENCE LÉGALE À LA DATE DU 31 JANVIER 2023 SONT INTERDITS DE PARUTION

Dans un communiqué publié le mercredi 15 février 2023, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) demandent aux organes de presse ne figurant pas sur sa liste qu'elle a publiée, de cesser de paraître «

jusqu'à la régularisation de leur situation ».

Il s'agit pour l'institution chargée de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse et de tous moyens de communication de masse, de se conformer aux dispositions des articles 17,

18, 19, 68, et 97 de la loi n°2020-001 du 07 janvier 2020, relative au code de la presse et de la communication en République Togolaise. « Pour tous les autres organes ne figurant pas sur cette liste, les récépissés de déclaration de parution ou les au-



torisations de création et d'exploitation préalablement délivrés par la HAAC sont désormais caducs », précise

le communiqué de la HAAC qui est signé de son président Pitalounani TELOU.



HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

République togolaise

Travail-Liberté-PatrieTogolaise

COMMUNIQUE DE LA HAAC NO 0/1 /HAAC/2023/P

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication porte à la connaissance des promoteurs des sociétés de presse, des organisations et associations professionnelles de la presse et de la population en général que conformément aux dispositions des articles 17, 18, 19, 68, 69 et 97 de la loi n° 2020-001 du 07 janvier 2020 relative au code de la presse et de la communication en République togolaise, les organes de presse écrit et en ligne dont la liste est jointe sont déclarés à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et jouissent donc d'une existence légale à la date du 31 janvier 2023.

Pour tous les autres organes de presse ne figurant pas sur cette liste, les récépissés de déclaration de parution ou les autorisations de création et d'exploitation préalablement délivrés par la HAAC sont désormais caducs. En conséquence, et n'ayant plus d'existence légale ils sont invités à cesser de paraître jusqu'à la régularisation de leur situation.

La liste des organes de presse audiovisuels autorisés (radios et télévisions) sera publiée ultérieurement.

Fait à Lomé le 15/02/23
Le Président
Pitalounani TELOU

B.P. 8697 / Tél. (+228) 22 50 16 78 / 22 50 16 79 / Fax : (+228) 22 50 16 80 / Site web : www.haactogo.tg / e-mail : inl@haactogo.tg / Lomé - TOGO

Togocom le plus grand réseau 100% 4G+!

98% de la population togolaise couverte



4G+

togocom.tg   

Avancer. Pour vous. Pour tous.



Togocom